



TLEMCEEN

16- 17 Janvier
2013

Journées d'Etude sur : La Réhabilitation des Subéraies Incendrées et Reboisements



Département de
Foresterie

Bilan d'un reboisement de chêne liège dans la région de Mascara

Z. SOUIDI, H. LARBI

Laboratoire de recherches sur les Systèmes Biologiques et la Géomatique, Université de Mascara, Algérie

INTRODUCTION

Le chêne liège, essence thermophile, adapté aux conditions écologiques locales, subit actuellement des contraintes d'ordre climatiques et anthropiques qui affectent sa croissance, sa fructification et sa régénération. Des reboisements à petite échelle sont pratiqués en absence d'une régénération naturelle, la plantation artificielle s'avère une solution efficace si les conditions d'élevage en pépinière et les méthodes de plantations sont maîtrisées. Aujourd'hui, dans plusieurs régions forestières du monde l'intérêt des scientifiques se polarise justement sur les problèmes de restauration des écosystèmes forestiers dégradés.

Malheureusement, les initiatives de reforestations sont plutôt récentes (moins de 50 ans) et n'offrent que peu de recul pour apprécier leur efficacité. Les exemples de régénération du chêne liège en Algérie sont rares voire inexistant. Seules quelques placettes expérimentales ont été réalisées qui a démontré la faisabilité d'une telle opération.

C'est dans cet objectif qu's'inscrit notre travail, évaluer les plantations de chêne liège en région semi aride. Nous avons choisi la forêt domaniale de Nesmoth, située dans la wilaya de Mascara, où des plantations récentes de chêne liège ont été effectuées.

Notre étude porte principalement sur l'analyse climatique de la région, l'identification des paramètres de la station, les plus discriminants sont pris en compte tel que la topographie, l'exposition, les caractères édaphiques et l'analyses pédologiques. Une analyse éco-dendrométrique des peuplements de chêne liège et une analyse phytosanitaire des peuplements de chêne liège qui a complétée cette étude.

Le diagnostic réalisé montre la différenciation au sein du reboisement de chêne liège de trois zones bien distinctes. Une première zone où il y a une croissance normale du chêne-liège. Une deuxième zone où la plantation de 25 ha n'a pas réussi dans le processus de boisement et où nous n'avons retrouvé aucune trace d'arbres. Une troisième zone, d'une plantation de 20 ha, nous remarquons le début d'une croissance claire et bien venante. Nous avons constaté l'absence d'arbres de grande circonférence dans la forêt de Nesmoth et la présence d'arbres de petite et moyenne circonférence soit respectivement 14 % et 7%. Elle est aussi caractérisée par des arbres de faibles hauteur soit 42% d'une hauteur inférieur à 7 m et seulement 8% d'arbres de plus de 10 m. Notre étude a permis de tirer la conclusion que la subéraie de Nesmoth bien qu'elle soit dans son aire de répartition subit une pression anthropique importante qui ne lui permet pas d'évoluer vers une forêt de production.

METHODOLOGIE

La méthode d'évaluation est basée sur un inventaire statistique qui repose sur l'installation aléatoire de placettes d'échantillonnage de 0,04 ha de superficie contenant en moyenne 12 à 15 arbres par station. Dans la forêt de Nesmoth 10 placettes ont été installées réparties sur trois stations (5 placettes par canton) en tenant compte de la superficie occupée par le chêne liège. Au total environ trois zones ont été diagnostiqués.

ZONE D'ETUDE

Dans la wilaya de Mascara, seulement la forêts (Nesmoth) a fait l'objet de reboisement de chêne liège. La forêt domaniale de Nesmoth est située à une vingtaine de kilomètres au Sud-Est du chef-lieu de la wilaya de Mascara, à proximité immédiate de la commune de Nesmoth et la forêt domaniale de Nador est située dans les monts de Beni Chougrane Orientale : frange médiane à 31 Km du chef lieu de la wilaya de Mascara, à 8 Km de la daïra d'El Bordj, et à 34 Km de Rélizane.

La forêt de Nesmoth, se compose géographiquement sur trois communes, elle est fortement exposée à l'effet du pâturage du fait que les populations avoisinantes survivent essentiellement par la pratique de l'élevage et l'agriculture. Le travail le plus pratiqué c'est bien l'agriculture et l'élevage, ce qui empêche le patrimoine forestier d'être puisé. La végétation dans la forêt de Nesmoth, est constituée par la grande partie de la formation basse plus de 50 % et des taillis de thuya et du chêne vert ainsi que la futaie adulte de pin d'Alep et d'Eucalyptus et de vieille futaie de chêne liège. L'origine de la forêt de Nador est artificielle, caractérisée par un couvert végétale variant et claire de type futaie, constitué principalement par l'Eucalyptus, le pin d'Alep, le chêne liège, le chêne vert et le Cyprés.

RESULTATS ET DISCUSSION

Analyse dendrométrique de la vieille suberaie

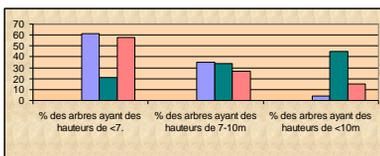


Fig. 3. Répartition de la hauteurs des arbres dans la zone d'étude

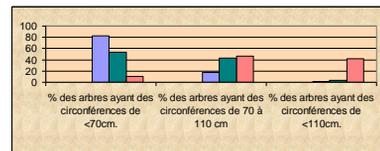


Fig. 4 Répartition de la circonférence des arbres dans la zone d'étude

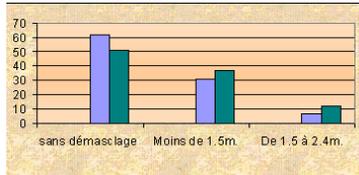


Fig. 5. Répartition de la hauteur de démaçlage dans la zone d'étude

Conclusion

Malgré le dépeuplement des subéraies il est important aujourd'hui de veiller à la pérennité de ces écosystèmes pour garantir leur préservation et leur conservation compte tenu de leur rôle économique, sociale et écologique dans le développement durable. Consciente de cet enjeu, l'Administration forestière soutient une politique de reboisement du chêne liège dans la région de Mascara pour combler le déficit des subéraies de la région. Il faudra donc avant tout définir les zones les plus favorables et une sylviculture adaptée pour assurer un taux de réussite le plus élevé.

Résultats du reboisement

Bilan du reboisement dans les trois zones d'étude :

A partir de notre investigation sur le terrain nous avons fait les observations suivantes sur les plantations de chêne liège dans les trois zones d'études de la forêt de Nesmoth :

Zone 1: bonne croissance des chêne-liège.

Zone 2: la plantation était presque de 25ha en 2008-2009 et cette zone se trouve près de la 1er n'a pas réussi dans le processus de boisement et on a trouvé aucune trace d'arbre de chêne liège.

Zone 3: longe la Maison Forestière, où la plantation était presque de 20ha en 2010-2011 nous remarquons le début d'une croissance claire et grâce à l'attention et l'occupation qui apporte les agents de l'administration forestière (gestion des forêts) et des travailleurs où l'on a noté l'existence d'une clôture le long de la zone boisée.

Nous voyons également la présence régulière d'irrigation et la fourniture d'éléments minéraux dans le sol, et on note aussi quelques arbres, proches du pin d'Alep loin de la zone boisée et que cette région par rapport à la zone 1 et 2 est un peu faible, et tout cela nous amène à conclure et dire que la surveillance et les soins favorise la réussite du reboisement.

Technique de Plantation:

Elle consiste à la mise en terre des plants qui seront recouverts par la terre sera rempli jusqu'au au niveau du collet. Une fois la plantation achevée il sera procédé à la confectionnée avec légère contre pente en, avoir pour emmagasiner les eaux à raison de cinq(5) litres par plant éviter le ruissellement.

La densité de 600plants/hectare doit être respectée.

a)-Epoque de plantation:

La période de plantation débutera à partir de la période propice des plantations quand les conditions plantation seront réunie, après que les premiers pluies d'Automne aient suffisant humidifié le sol pour s'achever au maximum et impérativement à la fin du mois de Février. Le lancement de la plantation est soumis à une autorisation écrite et délivrée par le Maître de l'ouvrage.

b)-Densité et choix des espèces:

La densité de plantation est de 600 plants à l'hectare avec plantation en quinconce ou en ligne selon la configuration du terrain, les espaces précisés pour la zone projet seront que celles admises par la maître de l'ouvrage sauf exception qui sera déterminée suffisamment à l'avance par ce dernier la prédominance sera donnée aux résineux à concurrence du 90% à pas du pin d'Alep et 10% seront plantées en feuillus Eucalyptus) dans des endroits qui seront indiqués par le maître de l'ouvrage particulièrement dans les thalwegs et lits d'une manière générale ou niveau des stations plus humides.

□ Origine: Les plants doivent provenir des pépinières conventionnées par la direction générale des forêts, ayant le même, écotype et des conditions climatiques similaires à la zone du projet.

□ Qualité: Les plants devront être vigoureux, sains et conformes aux normes d'agrégation et par conséquent doivent répondre aux conditions phytotechniques et phytosanitaires.

L'entrepreneur doit être en possession d'une copie du procès verbal d'attestation de contrôle, phytotechnique des plants.

Le maître de l'ouvrage se réserve le droit au contrôle à tout moment des plants. Les plants qui seront reconnus impropres à la plantation seront enlevés du chantier par l'entrepreneur et sans qu'il ait lieu de versement d'aucune indemnité du maître de l'ouvrage.

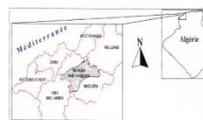


Fig.1. Localisation des zones d'étude



Fig.2. Jeunes plantations de chêne liège

Personne à contacter :
SOUIDI Zahira
Laboratoire de recherches sur les systèmes biologiques et la géomatique
University of Mascara, Algeria
Tel.: +213 45 804 168
Fax: +213 45 803 199
E-mail: souidi_z@yahoo.fr



www.univ-mascara.dz



www.univ-tlemcen.dz